

Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : (514) 872-3770
Télécopieur : (514) 872-9964
www.ville.montreal.qc.ca/commissions
commissions@ville.montreal.qc.ca

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LE TRANSPORT COLLECTIF

BILAN DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2009 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL

RECOMMANDATIONS

Les recommandations de la commission ont été adoptées lors de l'assemblée publique du 2 décembre 2010.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LE TRANSPORT COLLECTIF

La commission remercie tous les citoyens et les représentants d'organismes qui lui ont fait part de leurs commentaires lors de la présentation publique du Bilan du Plan stratégique 2005-2009 et du Plan stratégique 2010-2014 de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) le 10 juin 2010.

La commission tient aussi à remercier les répondants de l'Office municipal d'habitation de Montréal qui ont participé aux travaux de la commission, pour la qualité de leurs présentations et de leurs interventions lors des assemblées publiques et des séances de travail.

Au terme de ses travaux, la commission fait les recommandations suivantes au conseil municipal :

R-1

Que la Ville de Montréal appuie les demandes de l'Office municipal d'habitation de Montréal à l'effet d'obtenir du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, la reconduction des sommes nécessaires à la rénovation et à l'entretien de son parc immobilier, particulièrement pour la mise à niveau nécessaire à l'accessibilité universelle ;

R-2

Que la Ville de Montréal appuie l'Office municipal d'habitation de Montréal dans ses demandes budgétaires auprès de la Société d'habitation du Québec pour accroître les ressources humaines et financières allouées au développement social et communautaire ;

Attendu que la liste d'attente pour des logements subventionnés s'élève à plus de 22 000 demandes,

R-3

Que la Ville de Montréal fasse les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec pour augmenter le nombre de logements Accès Logis sur le territoire de la Ville de Montréal et permettre ainsi à l'Office municipal d'habitation de Montréal de participer plus activement à ce programme;

R-4

Que la Ville de Montréal invite l'OMHM à poursuivre et maintenir des relations avec les comités logements et les arrondissements .